

## Quel droit a mon mari sur mes biens

## Par jund, le 28/09/2008 à 10:13

je suis proprietaire de ma villa avec l'aide de mes parent qui m'ont fait une donations pour l'aquerir ,fait devant notaire le prêt de ma maison il ai sur mon nom je suis avec une personne qui a vecu avec moi pendant 10 ans qui n'as jamais payer de loyer en lui demandant j'ai reussie a lui faire payer une part de notre cohabitation car nous avons un enfant qui a 7 ans a present je vend ma maison il me reclame le tier de cette vente nous sommes marie depuis 3 ans sous contrat lui a un bien qu'il a achete pendant que nous etions ensemble et moi j'ai ma maison avec l'aide de mes parent que doit-je en conclure , il me menace de prendre mon argent sur mon compte quand il en envie mon compte et sur mon nom jund epouse nieri peut t'il me le prendre merci de votre comprehension car a l'heure actuelle je suis perdu avec ses menace je suis endicape par mes deux cancers il profite de mes avantage et ne paie pas ou tres peu d'impot

j'ai une fille d'un premier mariage qui a 24 ans et ne voudrais pas qu'elle soit leze car il nous m'anipule severement heureusement j'ai le soutient de mes parents merci beaucoup j'attend votre reponse mm jund

## Par Visiteur, le 28/09/2008 à 18:02

Pour qu'il puisse toucher à vos comptes, il faut qu'une procuration en sa faveur existe. Si c'est le cas, il est préférable de la résilier.

Votre maison vous appartenait avant votre mariage, donc elle est pour vous un bien PROPRE.